

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

89 N° 4 1967

Exhortation apostolique du 23 fév. 1967 à
l'occasion du XIX centenaire du martyre de
saint Pierre et de saint Paul

ACTES DU SOUVERAIN PONTIFE

p. 421 - 423

<https://www.nrt.be/fr/articles/exhortation-apostolique-du-23-fev-1967-a-l-occasion-du-xix-centenaire-du-martyre-de-saint-pierre-et-de-saint-paul-1605>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

**Exhortation apostolique du 23 février 1967 à l'occasion du
XIX^e centenaire du martyre de saint Pierre et de saint Paul.**
— (*L'Oss. Rom.*, 23 février 1967. — *La Doc. Cath.*, 1967, col.
481-488).

C'est au cours de la persécution de Néron, entre les années 64 et 68, que Pierre et Paul rendirent au Christ le suprême témoignage de leur foi, comme l'atteste la I^{re} épître de saint Clément aux Corinthiens¹.

De même que Pie IX voulut commémorer solennellement en 1867 le martyre de saint Pierre, ainsi Paul VI. Mais il veut aussi unir la mémoire des deux apôtres « principales colonnes non seulement de l'Eglise particulière de Rome mais de toute la Sainte Eglise du Dieu vivant répandue dans le monde entier ». Cela se réalisera par la célébration d'une « année de la foi » du 29 juin 1967 au 29 juin 1968.

Le « sens de l'histoire », qui va se développant toujours, nous aide à recueillir les fruits durables d'événements passés, souvent plus clairs pour nous que pour leurs contemporains.

Ainsi en est-il spécialement du témoignage de ceux qui par leur mort acquièrent un « héritage incorruptible » (cfr 1 P 1, 4) et en même temps « nous laissèrent à nous et à tous ceux qui nous suivront, l'Eglise, signe visible et permanent de l'immortalité du Christ ».

Le Pape insiste sur le sens de la mission propre des deux apôtres, qui dépasse l'Eglise locale de Rome, au profit de tous les catholiques, tous les chrétiens séparés.

« L'unité et la catholicité, qui par le fait des saints Apôtres Pierre et Paul ont en l'Eglise de Rome leur lieu principal sous le rapport de l'histoire et de la situation géographique, constituent des propriétés et des notes distinctives de toute la véritable et grande famille de Jésus-Christ. Elles sont données à tout le peuple de Dieu, et c'est à son bénéfice que la tradition romaine vivante et fidèle les garde, les défend, les dispense et les fait grandir. »

Le Pape s'adresse tour à tour aux évêques, successeurs des Apôtres, à tous les ministres et fidèles de l'Eglise, à tous les frères chrétiens, aux Eglises Orientales si attachées aux deux « coryphées des apôtres », aux Eglises et communautés occidentales séparées, si soucieuses du principe d'apostolicité. L'invitation du Pape se porte sur un point capital et précis :

« En prenant comme témoins les bienheureux Apôtres Nous voulons offrir à Dieu une profession de foi individuelle et collective, libre et consciente, intérieure et extérieure, humble et franche. Nous voulons que cette profession jaillisse du plus profond de tous les cœurs fidèles et qu'elle résonne dans l'Eglise, la même en tous, et pleine d'amour. »

L'exhortation apostolique rappelle la grâce propre de saint Pierre en matière de foi lors de la confession de Césarée (*Mt* 16, 16-19), de la déclaration de Capharnaüm (*Jn* 6, 68-69). Pour la fermeté de la foi de Pierre Jésus a prié (*Lc* 22, 32). A la Pentecôte, Pierre a été le premier à prêcher la foi (*Ac* 2, 32-40). La meilleure grâce à demander à l'Apôtre c'est de nous aider à nous montrer « forts dans la foi » (*1 P* 5, 9).

A saint Paul, l'Eglise doit l'enseignement fondamental sur la foi comme principe de notre justification : « Nous lui devons la première détermination théologique du mystère chrétien, la première analyse de l'acte de foi, l'affirmation du rapport qui lie à la foi, unique et sans ambiguïté, la consistance de l'Eglise visible, communautaire et hiérarchique. Comment ne point l'invoquer comme maître, pour toujours, de notre foi ? Comment ne pas lui demander cet immense bonheur que nous espérons, du rassemblement de tous les chrétiens, comme jadis, dans une seule foi, une même espérance, une même charité de l'unique Corps mystique du Christ (cfr *Ep* 4, 4-16) ? »

Le renouveau dans la foi est un besoin pressant de l'heure actuelle : le monde moderne fier de ses conquêtes est facilement porté à l'oubli et à la négation de Dieu. Dès lors, il souffre des déséquilibres que la décadence religieuse entraîne dans la pensée, dans la vie morale et dans l'ordre social.

Le Pape dénonce certaines tendances nouvelles au sein même de l'Eglise :

« Et tandis que le sens religieux faiblit chez les hommes de notre temps et que cette baisse prive la foi de son fondement naturel, on voit çà et là s'insinuer dans le champ de la doctrine catholique des opinions exégétiques ou théologiques nouvelles, souvent empruntées à des philosophies du dehors, hardies mais aveugles. Ces opinions mettent en doute ou elles déforment la signification objective de vérités que l'Eglise enseigne en vertu de son autorité ; sous prétexte d'adapter la pensée religieuse à la mentalité moderne, on ne tient pas compte des directives du magistère ecclésiastique, on imprime à la spéculation théologique une orientation radicalement historiciste, on va jusqu'à dépouiller le témoignage de l'Ecriture Sainte de son caractère historique et sacré, et on s'efforce d'introduire dans le Peuple de Dieu une mentalité soi-disant « post-conciliaire ». Or cette mentalité méconnaît l'accord très ferme qui règne entre les amples et magnifiques développements du Concile en matière doctrinale et législative et le patrimoine de l'Eglise en fait d'enseignement et de discipline. Elle tendrait à trahir l'esprit de fidélité qui anima le Concile à l'égard de la tradition et à se propager avec la prétention illusoire de donner au christianisme une interprétation nouvelle, interprétation arbitraire en réalité, et frappée de stérilité. Que resterait-il du contenu de la foi et de la vertu théologale qui professe cette foi, si de pareilles tentatives, se soustrayant à l'autorité du magistère de l'Eglise, venaient à prévaloir ? »

Le Pape souhaite que le centenaire des Apôtres soit célébré par une proclamation solennelle du Credo et spécialement de la foi en Jésus-Christ, Fils de Dieu, Médiateur, à la parole et à l'œuvre duquel il nous faut donner le plein assentiment de notre intelligence, la pleine liberté de notre vouloir.

« Nous vous exhortons paternellement, vénérables Frères dans l'épiscopat, à parler du Credo pour le mettre en lumière, à organiser en son honneur des cérémonies religieuses spéciales, et surtout à en faire, plusieurs fois dans l'année, une proclamation solennelle avec vos prêtres et vos fidèles, selon telle ou telle de ses formules en usage dans la prière catholique.

» Il Nous sera agréable de savoir que le Credo a été récité expressément en l'honneur des saints Apôtres Pierre et Paul dans chaque église cathédrale, en présence de l'évêque, du presbytère, des élèves des séminaires, des laïcs catholiques engagés dans l'apostolat, des religieux et des religieuses, et de la sainte assemblée des fidèles, la plus nombreuse possible. Que chaque paroisse fasse

quelque chose d'analogue pour sa propre communauté, et pareillement chaque maison religieuse. De la même façon Nous suggérons que cette profession de foi soit émise un jour fixé d'avance, dans chaque maison particulière où demeure une famille chrétienne, dans chaque association catholique, dans chaque école catholique, dans chaque hôpital catholique, ainsi que dans chaque lieu de culte, chaque milieu et chaque groupement, où la voix de la foi est à même de s'exprimer et de raffermir l'adhésion sincère à la commune vocation chrétienne. Nous recommandons particulièrement aux exégètes et aux théologiens de contribuer en union avec le magistère hiérarchique de l'Eglise à maintenir la vraie foi à l'abri de toute erreur, à en scruter les insondables profondeurs, à en expliquer correctement le contenu et à proposer de sains principes pour son étude et sa diffusion. Nous adressons des recommandations similaires aux prédicateurs, aux professeurs d'enseignement religieux et aux catéchistes.

» L'année du Centenaire des saints Apôtres Pierre et Paul sera ainsi « l'année de la foi ». Pour assurer une certaine simultanéité à cette célébration, Nous ouvrirons le jour même de la fête des Apôtres, le 29 juin prochain, et Nous ferons en sorte que toute l'année jusqu'au 29 juin 1968 soit enrichie de commémorations et de cérémonies particulières, qui auront toutes comme caractéristiques le progrès intérieur, l'étude approfondie, la profession religieuse et le témoignage actif de cette sainte foi sans laquelle « il est impossible de plaire à Dieu » (He 11, 6), et moyennant laquelle nous espérons obtenir le salut promis (cfr Mc 16, 16 ; Ep 2, 8, etc.). »

Au cours de l'audience générale du 1^{er} mars², le Saint-Père a repris ces idées, insistant sur la notion du « dépôt de la foi », tel que saint Paul la comprenait. Il a expliqué pourquoi au cours du centenaire des Apôtres l'attention devait se concentrer sur la foi et non pas sur d'autres aspects du témoignage des Apôtres. C'est parce que la foi est le principe de l'économie de notre salut et qu'elle est le principe de la mission des apôtres.

E. B.

2. *La Doc. cath.*, 1967, col. 491-494.